



Protocole local de délégation de compétences

Consultation de préparation au voyage incluant le conseil, la prescription et l’administration de vaccins, et la prescription d’une chimioprophylaxie antipaludique.

Professionnels délégants (Noms, Prénoms, RPPS, Signatures)
Professionnels délégués (Noms, Prénoms, RPPS, Signatures)
Responsable de la structure d’exercice coordonné (Nom, Prénom, cachet de la structure, Signature)

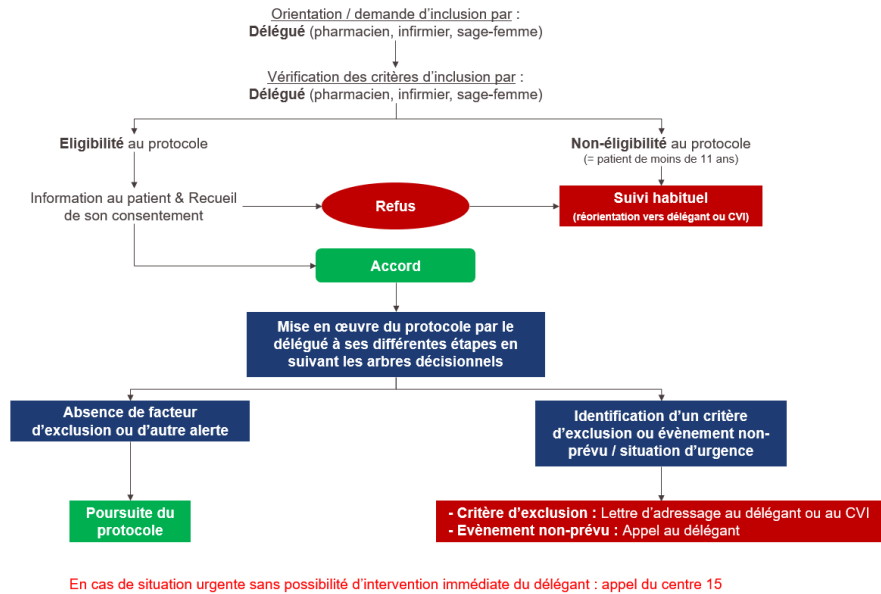
Partie 1 Intitulé du protocole	Consultation de préparation au voyage incluant le conseil, la prescription et l'administration de vaccins, et la prescription d'une chimioprophylaxie antipaludique.
Partie 2 Recommandations de bonnes pratiques de l'HAS sur lesquelles est fondé le protocole - Autres recommandations professionnelles et textes réglementaires	Recommandations HAS : Avis n°2018.0005/AC/SA3P du 24 janvier 2018 du collège de la Haute Autorité de Santé relatif au protocole de coopération « Consultation Infirmier(e) en médecine du voyage pour le conseil, la vaccination, la prescription de médicaments à titre préventif, la prescription et l'interprétation de sérologies à visée vaccinale, la prescription de vaccins » Recommandations ministérielles : https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/article/recommandations-sanitaires-pour-les-voyageurs <u>Textes réglementaires :</u> - Décret n° 2023-736 du 8 août 2023 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens d'officine, des infirmiers et des pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur, des professionnels de santé exerçant au sein des laboratoires de biologie médicale et des étudiants en troisième cycle des études pharmaceutiques - Arrêté du 1er mars 2021 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Consultation Infirmier(e) en médecine du voyage pour le conseil, la vaccination, la prescription de médicaments à titre préventif, la prescription et l'interprétation de sérologies à visée vaccinale, la prescription de vaccins » <u>Modèle québécois : P-10, r. 3.2 - Règlement sur l'amorce et la modification d'une thérapie médicamenteuse, sur l'administration d'un médicament et sur la prescription de tests par un pharmacien, article 17.</u> Au Québec, le pharmacien peut administrer tout vaccin à un patient âgé d'au moins 6 ans. Toutefois, il peut administrer à un patient âgé d'au moins 2 ans le vaccin requis en prévision d'un voyage. De plus, il peut administrer un vaccin à tout patient dans le cadre d'une campagne de masse. Le pharmacien québécois peut également prescrire ces vaccins

Partie 3 Présentation générale du protocole et de son contexte de mise en œuvre	<u>Objectifs de mise en œuvre</u> : Améliorer l'accès à la prévention santé du voyageur (dont la vaccination et les antipaludiques) en proposant des services d'entretien santé de préparation au voyage par des professionnels de santé libéraux (médecins, pharmaciens, infirmiers, sage-femmes) <u>Intérêt du protocole pour l'ensemble des parties prenantes</u> : - S'assurer que les patients préparant un voyage aient un accès à une prévention adaptée, et améliorer la connaissance des patients de l'existence de vaccins. - Augmenter les couvertures vaccinales des voyageurs et l'accès à ces vaccinations afin de répondre à un besoin dans des délais efficaces, en particulier pour les vaccinations nécessitant un schéma en plusieurs doses. - Renforcer l'offre de soin spécifique à la prévention des patients voyageurs et la rendre accessible localement. - Répondre à une demande des patients sur le territoire. - Diminuer les délais de rendez-vous et d'attente pour une meilleure prise en charge. - Permettre au patient voyageur de partir en bénéficiant d'une proposition de prophylaxie complète (vaccins, médicaments, moyens de prévention non-médicamenteux) adaptée à sa destination et à ses conditions de voyage. - Réduire le recours au système de santé en retour de voyage (réduction du risque infectieux, du risque solaire, bonnes pratiques en retour de voyage, ...) <u>Patients et pathologie(s) concernés par le protocole</u> : Patients de plus de 11 ans préparant un voyage hors France hexagonale nécessitant une prévention adaptée aux pathologies du voyageur. L'ensemble des pathologies à prévention vaccinale, à l'exception de la fièvre jaune, et le paludisme sont concernés par ce protocole. <u>Professionnels concernés</u> : Qualification professionnelle et éventuellement spécialité des délégants : Médecins généralistes Qualification professionnelle et éventuellement spécialité des délégués : - Infirmiers.
--	--

Partie 4 Critères d'inclusion	Personne de plus de 11 ans préparant un voyage hors France hexagonale
Partie 5 Critères d'exclusion	- Enfant de moins de 11 ans - Antécédent d'effet indésirable grave (définition du Code de la Santé Publique) lié à une vaccination - Patient immunodéprimé (acquise ou innée) ou immunomodulé ou atteint d'une maladie auto-immune - Patiente enceinte (ou pensant l'être) ou allaitante - Voyageur n'ayant jamais été vacciné contre la fièvre jaune se rendant dans un pays où cette vaccination est recommandée ou obligatoire En présence d'au moins 1 critère d'exclusion du protocole, le délégué réoriente le patient vers le délégant ou vers un

Partie 6

Description synthétique par un algorithme de l'inclusion et du parcours du patient dans le cadre du protocole



Le patient (ou son tuteur s'il est mineur) est informé :

- De l'existence du protocole interprofessionnel permettant au délégant de réaliser, de manière dérogatoire, l'entretien de préparation au voyage incluant la prescription et l'administration de vaccins et d'antipaludiques
- De la nécessité, de réaliser les vaccinations proposées
- Du caractère volontaire de la participation au protocole
- Des modalités de prise en charge alternative en cas de refus de participer au protocole (réorientation vers le médecin traitant ou vers un CVI).

Cette information peut être délivrée par affichage ou par un autre support de communication laissant suffisamment de temps au patient pour qu'il accepte ou refuse de participer au protocole.

Le consentement écrit du patient est tracé dans son dossier médical. Pour les mineurs, le recueil du consentement d'au moins une personne exerçant l'autorité parentale est requis.

Partie 7

Liste de toutes
les dérogations
envisagées

- Dérogation au droit de réaliser une analyse de la situation clinique par la réalisation d'un entretien préalable (Annexe 1)
- Dérogation à la liste de vaccins autorisés en prescription et administration par la réalisation de l'ensemble des vaccins disponibles en France (hors fièvre jaune).
- Prescription d'une prophylaxie antipaludique selon protocole pour les adultes.
- Prescription de la trousse à pharmacie du voyageur : antipyrétique, antalgiques, anti -vomitifs, antidiarrhéique, antihistaminique, ...

Partie 8

Formation complémentaire théorique et pratique requises des professionnels délégués pour exercer ces nouvelles compétences dérogatoires

A ADAPTER EN FONCTION DE LA FORMATION SUIVIE

Compétences à acquérir par le délégué

Le délégué devra être capable :

- D'identifier les risques sanitaires et la prévention appropriée (circonstances devant conduire à différer la vaccination, ...)
- D'apprécier le statut vaccinal du patient au regard du calendrier vaccinal, des recommandations sanitaires aux voyageurs en vigueur et de l'épidémiologie des maladies
- D'établir les prescriptions de vaccins et de chimioprophylaxie antipaludique
- De réaliser les actes d'administration des différents vaccins spécifiques au voyage
- D'établir une prescription de pharmacie de secours du voyageur

Formation théorique – Exemple de rubriques d'un programme de formation :

- Référentiels (calendrier vaccinal, recommandations sanitaires aux voyageurs, ...) et cadre du protocole
- Pathologies du voyageur à prévention vaccinale et vaccins (indications, contre-indications, schémas vaccinaux, ...)
- Paludisme & prophylaxie
- Autres conseils de prévention liés au voyage (risques usuels du voyage, péril fécal et diarrhées, trousse à pharmacie, ...) et traumatologie (gestion des plaies)
- Questions/Réponses
- Mise en situation/Examen

Validation de la formation

A l'issue de la formation, il est recommandé de procéder à une évaluation des compétences acquises par le délégué. Le médecin délégant valide cet examen en amont, et détermine un niveau minimum nécessaire pour que le délégué puisse mettre en œuvre le protocole de coopération entre professionnels de santé.

Prérequis

- Formation à l'injection des vaccins du calendrier vaccinal français réalisée
- Formation à la prescription des vaccins du calendrier

Partie 9

Organisation de l'équipe pour la mise en œuvre du protocole

A CHOISIR SELON L'ORGANISATION DE LA STRUCTURE DE SOINS COORDONNES
(Ne conserver pour chaque sujet en gras que l'item correspondant (a, b, c, d, ...), et compléter si nécessaire)

Si un logiciel informatique est utilisé pour le partage de données entre le délégant et le délégué, précisez que les Identifiants et mots de passe sont personnels.

Mode de collecte, de traçabilité et de partage des données de santé entre délégant et délégués :

- a) Délégués et délégués partagent un logiciel informatique au sein duquel ils ont accès à l'ensemble des informations du patient (antécédents, allergies, vaccinations...).
- b) Envoi par messagerie sécurisée
- c) Accès du délégué au Volet de Synthèse Médical du patient
- d) Recueil sur formulaire papier par le délégué des données pertinentes pour la mise en œuvre du protocole et partage par envoi du scan par messagerie électronique
- e) Partage du dossier du patient sur Mesvaccins.net pro
- f) Autre :

Mode de mise à disposition de la grille d'éligibilité au protocole, des arbres décisionnels et des documents annexes (recommandations, sites utiles, ...) :

- a) Intégration au logiciel partagé par délégants et délégués
- b) Intégration au logiciel métier des délégués
- c) Intégration à un autre logiciel (Bimedoc, MeSoigner, ...)
- d) Versions papier imprimées
- e) Autre :

Mode de transmission du CR de prise en charge du patient au délégant, au médecin traitant s'il n'est pas le délégant et aux autres professionnels de santé :

- a) Intégration du compte rendu dans le dossier du patient
- b) Implémentation du compte-rendu de prise en charge dans l'Espace Numérique de Santé (DMP / Mon Espace Santé) ou du Carnet de vaccination électronique du patient
- c) Transmission du compte-rendu de prise en charge par messagerie Sécurisée
- d) Autre modalité :

Partie 10 Principaux risques liés à la mise en œuvre du protocole. Procédure d'analyse des pratiques et de gestion des risques	Identification des	Analyse des risques	Solutions à mettre en
	Erreur d'identification du patient	Mauvaise compréhension ou transmission d'une	Vérification de l'identité du patient par sa carte vitale
	Mauvaise orientation du patient	Transmission d'une mauvaise information	Formation à l'utilisation de la lettre d'adressage par l'algorithme du
	Retard dans le délai de vaccination	Communication inadaptée sur les rappels ou sur la démarche vaccinale	Sensibilisation des professionnels délégués aux recommandations vaccinales et à la communications des
	Information non faite ou mal comprise par le patient	Oubli ou méconnaissance des critères d'orientation	Mise à disposition d'un protocole clair afin d'être compris par le plus grand nombre. Réunions de concertation régulière par la structure pour les professionnels
	Risque d'événement indésirables non pris en charge	Méconnaissance ou oubli des contre-indications, Mauvaise interprétation des réponses du patient	Formation régulière autour des produits du protocole Mise à disposition d'une conduite à tenir en cas d'événement indésirable grave Traçabilité des décisions
	Prescription inappropriée	Oubli de son statut vaccinal par le patient Information recueillies incomplètes Mauvaises prises en compte des recommandations Recommandations non-actualisées	Formation du délégué Traçabilité de la décision dans le dossier médical du patient Mise à disposition des recommandations actualisées Réunions de concertation régulière par la structure pour les professionnels

Partie 11 Indicateurs de suivi.	<u>Indicateurs obligatoires :</u> Nombre de patients effectivement pris en charge au titre du protocole Taux de reprise par le délégant (Nb actes réalisés par le délégant sur appel du délégué / Nb actes réalisés par le délégué) Taux d'EI déclarés (Nb d'EI / Nb d'actes réalisés par le délégué) Nombre d'EI graves déclarés (= effet indésirable léthal, ou susceptible de mettre la vie en danger, ou entraînant une invalidité ou une incapacité importantes ou durables, ou provoquant ou prolongeant une hospitalisation, ou se manifestant par une anomalie ou une malformation congénitale) Si >0 : arrêt immédiat du protocole Taux de satisfaction des Professionnels de Santé (Questionnaire en Annexe 4) <u>Indicateurs spécifiques au protocole :</u> Nombre de patients réorientés vers un CVI avec lettre d'adressage (Annexe 5)
--	---

----- ANNEXES -----

Annexe 1 : Formulaire de vérification des critères d'éligibilité au protocole et de recueil du consentement du patient

Annexe 2a : Arbre décisionnel de délégation

Annexe 2b : Exemples d'ordonnances préétablies **A ADAPTER AVEC LE MODELE VALIDE AVEC LE DELEGANT**

Annexe 2c : Fiches conseils au patient

Annexe 2d : Programme de formation **A ADAPTER EN FONCTION DE LA FORMATION SUIVIE**

Annexe 3 : Modèle type de compte-rendu du délégué au médecin traitant **A ADAPTER AVEC LE MODELE VALIDE AVEC LE DELEGANT**

Annexe 4 : Questionnaire pour le recueil de la satisfaction des professionnels de santé

Annexe 5 : Modèle de lettre d'adressage d'un patient vers un Centre de Vaccinations Internationales **A ADAPTER AVEC LE MODELE VALIDE AVEC LE DELEGANT**

Annexe 6 : Comparaison entre les vaccins réalisables en pharmacie dans le droit commun et celles possibles dans le cadre de ce protocole

Annexe 7 : Urgences médicales à l'occasion d'une vaccination

Annexe 8 : Déclaration d'événements indésirables

Annexe 9 : Guide d'aide à la prescription des antipaludiques

Annexe 10 : Certificat International de Vaccination, obligatoire pour l'inscription de la vaccination contre les Infections Invasives à Méningocoques ACWY des patients se rendant en pèlerinage à La Mecque

Annexe 11 : Contexte de la mise en place du protocole

Annexe 12 : Sites utiles pour la mise en place de l'activité de prévention des patients voyageurs

Annexe 1 : Formulaire de vérification des critères d'éligibilité au protocole et de recueil du consentement du patient

Grille de vérification de l'éligibilité au protocole établie d'après la liste des critères d'inclusion et d'exclusion au protocole.

L'inclusion est réalisée par le professionnel délégué.

Les critères sont recueillis à l'interrogatoire, lors de l'évaluation clinique et sont liés à la reconnaissance de situations d'urgence.

Critères d'exclusion	Délégué	
	OUI	NON
Patient en dehors de l'intervalle d'âge prévu par le protocole Soit âge inférieur à 11 ans		
Patient immunodéprimé, immunomodulé ou atteint d'une maladie		
Patient présentant un historique d'événement indésirable grave à		

Voyageur se rendant dans un pays où la vaccination contre la fièvre jaune est recommandée ou obligatoire et n'ayant jamais été		
--	--	--

En présence d'au moins 1 critère d'exclusion du protocole, le délégué réoriente le patient vers le délégant ou vers un Centre de Vaccinations Internationales selon l'arbre décisionnel du protocole.

Fiche d'information et de recueil du consentement du patient

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'équipe de soins pluridisciplinaire constituée sur votre territoire, il vous est proposé d'être pris en charge par un professionnel de santé spécifiquement formé dans le cadre d'un protocole de coopération intitulé ; *Consultation de préparation au voyage incluant le conseil, la prescription et l'administration de vaccins, et la prescription d'une chimioprophylaxie antipaludique*. Cette prise en charge a pour but d'assurer une réponse adaptée à vos besoins de santé.

Ce protocole de coopération a été spécifiquement inscrit au projet de santé de la MSP / CDS / CPTS et il a été déclaré auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé. Son détail peut vous être remis sur simple demande.

Dans le cadre de cette prise en charge le pharmacien, infirmier ou sage-femme pourra réaliser en lien avec le médecin les actes et activités suivants :

- Entretien de préparation au voyage
- Evaluation du statut vaccinal et des contre-indications
- Prescription et administration des vaccins recommandés le cas échéant
- Prescription de la trousse à pharmacie du voyageur le cas échéant
- Prescription des médicaments antipaludiques recommandés le cas échéant
- Orientation vers le médecin délégant ou un centre de vaccination international

Il contactera le médecin chaque fois que nécessaire pour décider de la conduite à tenir. Celui-ci le conseillera et interviendra auprès de vous s'il le juge nécessaire.

En signant ce document ou en approuvant ses termes vous donnez votre consentement pour être pris en charge dans le cadre du protocole de coopération. Ce consentement sera consigné dans votre dossier médical. Il vous sera bien entendu possible de revenir à tout moment sur ce consentement. Si vous refusez, cela ne modifiera pas vos relations avec votre médecin.

Patient consentement

Professionnel ayant recueilli le

Nom du patient :

Nom : **A COMPLETER**

Prénom du patient :
Pharmacie

Qualité : Docteur en

Age du patient :
COMPLETER

Signature : **A**

Accord du patient : ☐ Oui

☐ Non

Signature du patient :

(Ou de son représentant légal le cas échéant,
préciser le nom et le lien avec le patient)

Si ce service ne vous avait pas été proposé, aviez-vous prévu de consulter votre médecin ou un Centre de Vaccinations Internationales pour préparer spécifiquement ce voyage ? ☐

Oui ☐ Non ☐

Pour toute information, contact de la CPTS :

A COMPLETER

Annexe 2a : Arbres décisionnels de délégation

Déroulé de l'entretien d'analyse de la situation clinique

Lors de la consultation, toutes les réponses sont tracées sur le dossier informatique du patient ou, à défaut, sur un formulaire papier.

1) Informations générales du patient

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Adresse postale
- Numéro de téléphone / Adresse e-mail

2) Informations sur le voyage

- Destination
- Date de départ
- Durée du séjour
- Type de voyage (Aventureux/intermédiaire/confort, et détail : urbain, rural, touristique, d'affaires, expatriation, humanitaire, ...)

3) Informations médicales du patient

- Si le patient se rend dans un pays où la vaccination fièvre jaune est recommandée ou obligatoire : a-t-il déjà reçu cette vaccination dans sa vie ?
- Existence d'une allergie à une vaccination antérieure

4) Proposition des vaccinations, de la chimioprophylaxie antipaludique et partage de conseils santé au voyageur après consultation de Mentor Pro de Mesvaccins.net et de la page « Actualités » épidémiologiques de Mesvaccins.net.

A cette étape le délégué commence par mettre à jour les vaccinations du calendrier vaccinal Français.

Ensuite, il informe le voyageur sur la prévention des risques spécifiques à sa destination (hygiène alimentaire, piqûres, baignades en eau douce, animaux sauvages, ...), et propose, le cas échéant, les vaccins et le traitement antipaludique. Il précise également au voyageur les signes qui doivent l'amener à consulter un médecin au retour de son voyage (exemple : fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent).

Le délégué, selon le cas du patient, peut procéder à :

- La rédaction de l'ordonnance protocolisée de vaccins.
- L'administration des vaccins et la programmation un nouveau rendez-vous pour les schémas en plusieurs doses.
- La remise du certificat international de vaccination contre les infections invasives à méningocoques ACWY si le patient se rend en pèlerinage à La Mecque (Annexe 9)

- La rédaction de l'ordonnance protocolisée d'antipaludiques et la remet au patient. Délivrance immédiate si le délégué est pharmacien.
- La remise au patient de l'ordonnance non-remboursable des produits à inclure dans sa "trousse à pharmacie". Délivrance immédiate si le délégué est pharmacien.
- Le délégué peut remettre au patient un fascicule "Conseils aux voyageurs".

Etape 1 : vérification des critères d'inclusion par le délégué

- ☐ Personne de plus de 11 ans
- ☐ Personne préparant un voyage hors France hexagonale

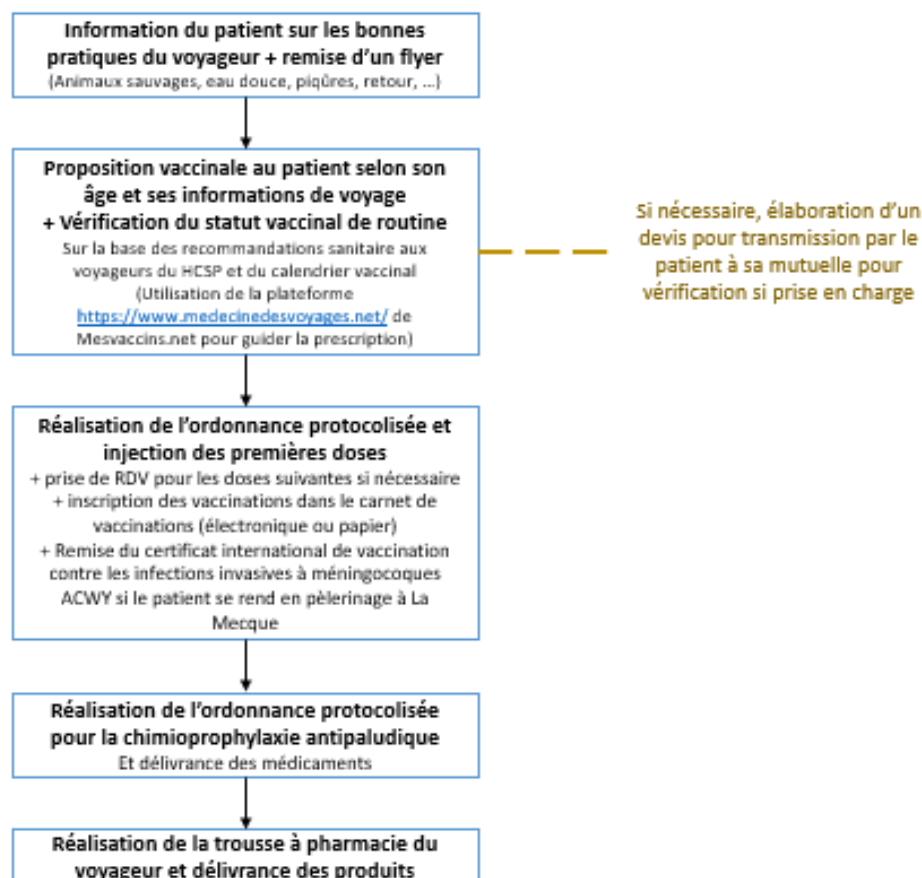
Etape 2 : interrogatoire à la recherche de critères d'exclusion au protocole

Critère d'exclusion entraînant une réorientation vers un médecin ou vers un Centre de Vaccinations Internationales	Oui
Enfant de moins de 11 ans	
Contre-indication à la vaccination	
Antécédent d'effet indésirable grave lié à une vaccination	
Patient immunodéprimé (acquise ou innée) ou immunomodulé ou atteint d'une maladie auto-immune	
Patiente enceinte (ou pensant l'être) ou allaitante	
Critère d'exclusion entraînant une réorientation vers un Centre de Vaccinations Internationales	Oui
Voyageur n'ayant jamais été vacciné contre la fièvre jaune se rendant dans un pays où cette vaccination est recommandée ou obligatoire	

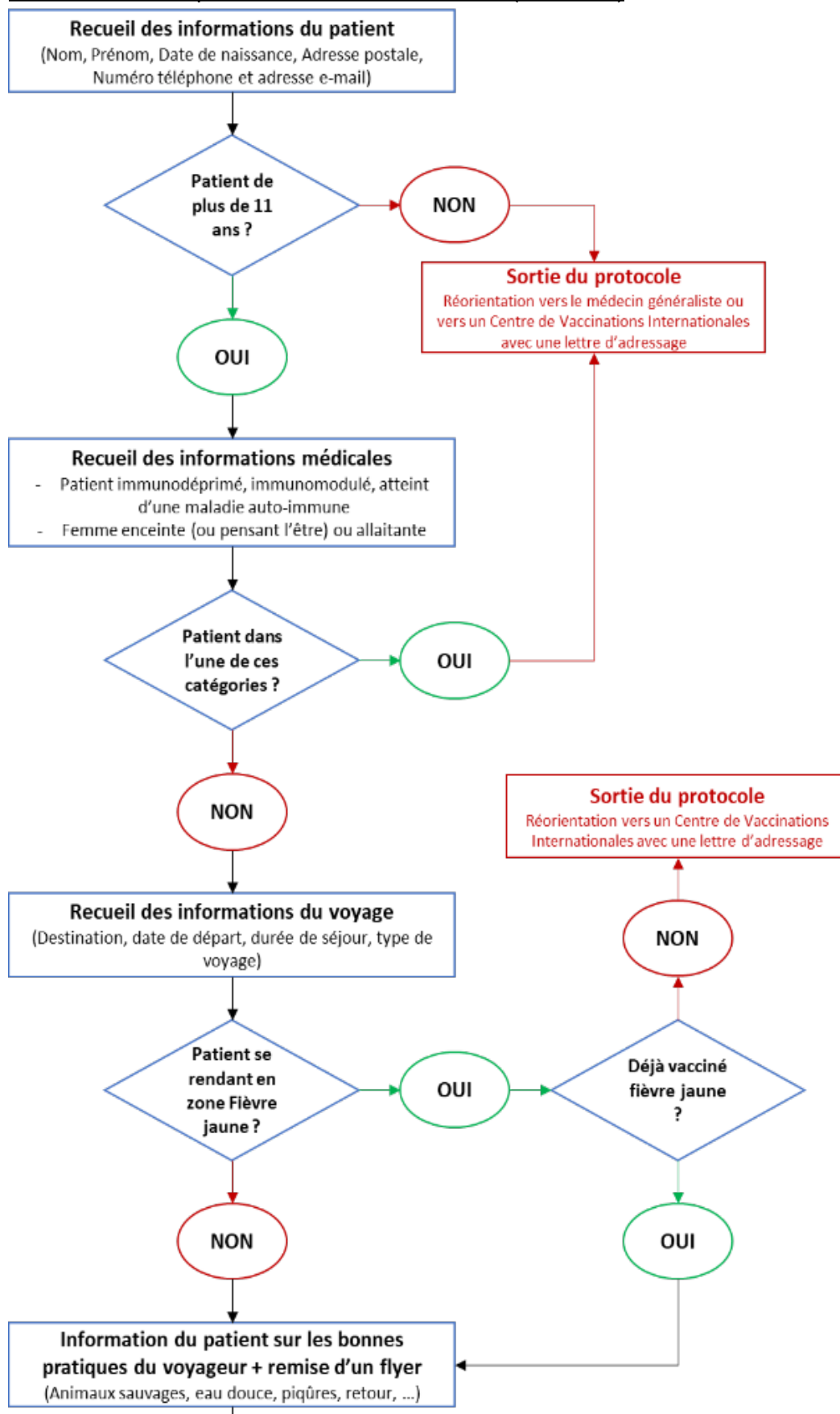
Etape 3 : prise de connaissance et recueil des informations relatives au voyage du patient

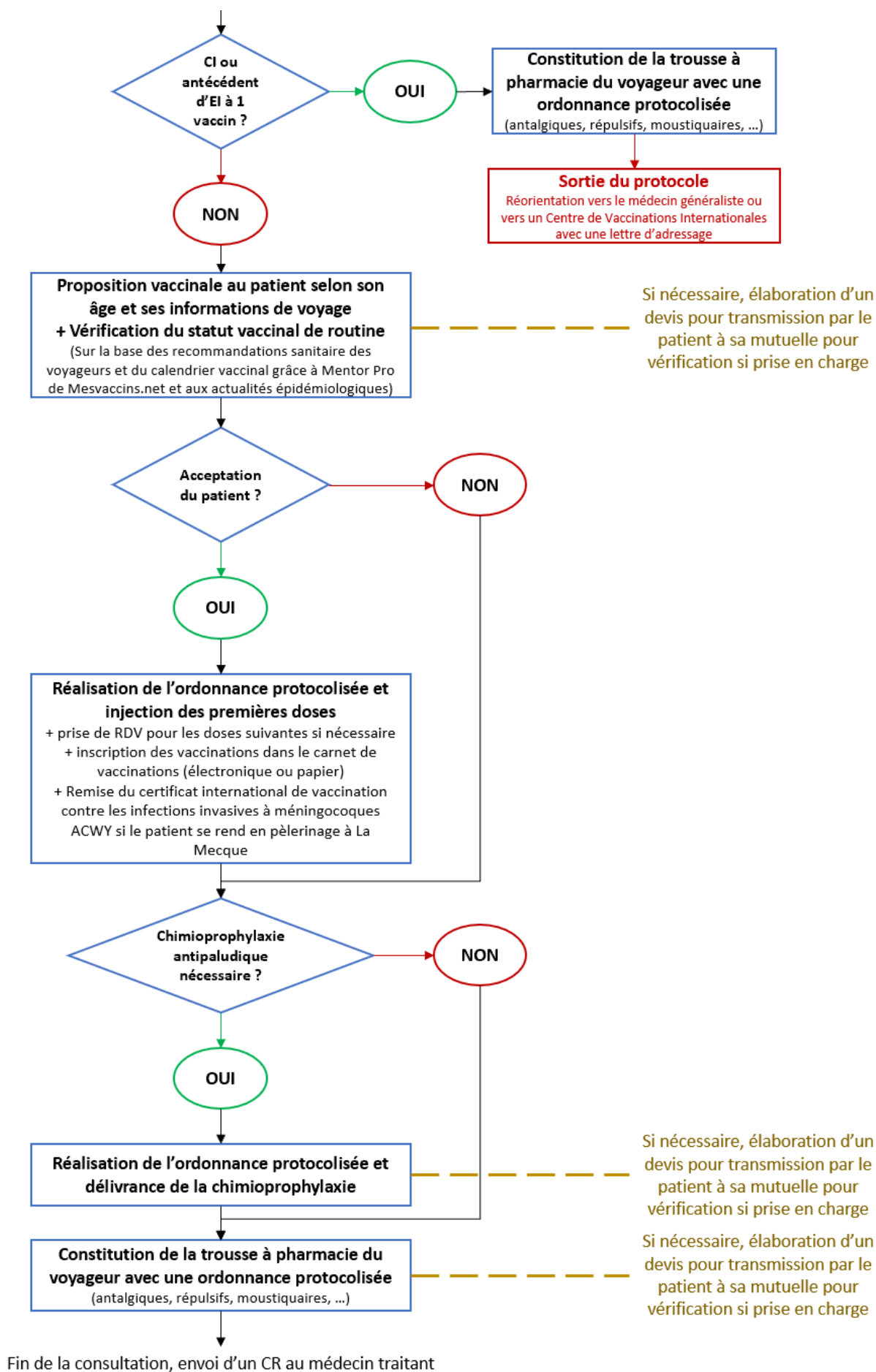
Pays visité(s)	
Date de départ	
Durée totale de séjour	
Conditions de voyage (confortables, intermédiaires, aventureuses)	

Etape 4 : conseils au voyageur et prescriptions sur la base des recommandations du HCSP



Après information du patient du caractère dérogatoire de ce service et recueil du consentement du patient via le formulaire dédié (annexe 1)





Annexe 2b :

Exemple d'ordonnance préétablie de prescription - Vaccins **A ADAPTER**

Logo de la structure	Nom et RPPS du Médecin délégué	Nom et RPPS du Pharmacien délégué
Nom du patient : Âge : Date de l'ordonnance :		
Mise à jour des vaccins du calendrier vaccinal sur une ordonnance séparée		
CHIKUNGUNYA		
IXCHIQ 12 à 65 ans, CI immunodéprimés et femmes enceintes 1 dose	VIMKUNYA Peut être utilisé chez les plus de 65 ans et les immunodéprimés 1 dose (dates de rappels en cours d'évaluation)	
CHOLERA		
DUKORAL A partir de 2 ans, vaccin oral, 2 doses par boîte <u>Enfants de 2 à 6 ans</u> : 3 doses J0-J7-J14 <u>6 ans et plus</u> : 2 doses J0-J7	VAXCHORA A partir de 2 ans, vaccin oral 1 dose	
DENGUE		ENCEPHALITE JAPONAISE
QDENG A partir de 4 ans, CI immunodéprimés et femmes enceintes 2 doses en SC avec un intervalle d'au moins 3 mois entre les doses	IXIARO A partir de 2 mois 2 doses J0 - J28 / Rappel 1 an après (schéma rapide pour les 18-65 ans : J0 - J7)	
ENCEPHALITE A TIQUES		
ENCEPUR A partir de 12 ans 3 doses : J0 - 14j à 3 mois après - 5 à 12 mois après	TICOVAC Version enfant de 1 à 15 ans, version adulte à partir +16 ans 3 doses : J0 - 1 à 3 mois après - 5 à 12 mois après	
FIÈVRE TYPHOÏDE		
TYPHIM VI A partir de 2 ans 1 dose	VIVOTIF A partir de 5 ans, CI immunodéprimés, vaccin oral 3 doses : J0-J3-J5	
HEPATITE A		
De 1 an à 15 ans AVAXIM 80 et HAVRIX 720 1 dose, puis rappel 6 mois après	A partir de 16 ans AVAXIM 160 et HAVRIX 1440 1 dose, puis rappel 6 mois après	A partir de 18 ans VAQTA 1 dose, puis rappel 6 mois après
INFECTIONS INVASIVES A MENINGOCOQUES		LEPTOSPIROSE
MENQUADFI ou MENVEO ou NIMENRIX 1 dose	SPIROLEPT A partir de 18 ans 2 doses à 15 jours d'intervalle Rappel 4 à 6 mois après, puis tous les 2 ans	
RAGE		
RABIPUR ou VACCIN RABIQUE PASTEUR 2 doses : J0-J7		
Signature du Médecin délégué	Signature + tampon du pharmacien délégué	

Exemple d'ordonnance préétablie de prescription - Paludisme **A ADAPTER**

Nom du médecin déléguant :
RPPS :

Nom du professionnel délégué :
RPPS :

Nom du patient :
Date de naissance :
Poids :

Date :
Lieu du séjour :
Durée du séjour :

Molécule	Présentations	Posologie	Durée & conseils
Atovaquone/ Proguanil	☐ Pédiatrique (cpP) 62,5 mg / 25 mg	☐ 11-21 kg : 1 cpP/j ☐ 21-31 kg : 2 cpP/j ☐ 31-40 kg : 3 cpP/j	<u>Début du traitement</u> : 24h avant l'entrée en zone à risque <u>Fin du traitement</u> : 7 jours après la sortie de la zone à risque <u>Conseils de prise</u> : A heure fixe au cours d'un repas, avec une boisson lactée sucrée pour les enfants (goût amer)
	☐ Adulte (cpA) 250 mg / 100 mg	☐ >40 Kg : 1 cpA/j	
Doxycycline	☐ Pédiatrique (cpP) 50 mg	A partir de 8 ans	<u>Début du traitement</u> : 24h avant l'entrée en zone à risque <u>Fin du traitement</u> : 28 jours après la sortie de la zone à risque <u>Conseils de prise</u> : Au milieu du repas du soir, au moins 1h avant le couché
	☐ Adulte (cpA) 100 mg	☐ <40 Kg : 1 cpP/j ☐ >40 Kg : 1 cpA/j	
Méfloquine	☐ 250 mg sécable	☐ 15-19 kg : ¼ cp/semaine ☐ 19-30 kg : ½ cp/semaine ☐ 30-45 kg : ¾ cp/semaine ☐ >45 kg : 1 cp/ semaine	<u>Début du traitement</u> : 10 jours avant l'entrée en zone à risque <u>Fin du traitement</u> : 3 semaines après la sortie de la zone à risque <u>Conseils de prise</u> : De préférence au cours d'un repas

Signature du médecin délégué :

Signature du professionnel délégué :

Ordonnance préétablie de prescription – Trousse à pharmacie **A ADAPTER**

Nom du médecin délégué :

RPPS :

Nom du professionnel délégué :

RPPS :

Patient

Date :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

• **Pour les piqûres, protection des maladies vectorielles (moustiques, tiques) :**

Prévention des piqûres :

- Spray répulsif adapté

- Spray répulsif vêtement et/ ou moustiquaire

- Tire-tique

En cas de piqûres :

- Antiallergique oral

- Crème anti-inflammatoire

- Aspire-venin

• **Pour la fièvre, la douleur et les plaies :**

- Paracétamol

- Ibuprofène

- Antiseptiques

- Thermomètre

- Sérum physiologique

- Pansements adaptés

- Compresses stériles

- Strips

• **Pour les troubles du transit (diarrhée, constipation, spasmes, vomissements) :**

Antidiarrhéiques :

- Racécadotril

- Lopéramide

- Diosmectite

Antinauséieux :

- Métopimazine

- Autres antinauséieux

Traitement de la constipation :

- Macrogol

- Autres laxatifs :

Autres :

- Solution de réhydratation

- Phloroglucinol

- Pansements gastriques

- Utiliser une protection solaire adaptée :

- Être à jour des vaccinations recommandées du pays voyagé

• **Prévention du voyage long :**

- Utilisation de contention veineuse adaptée

- Prévention du jet lag avec la mélatonine

Signature du médecin délégué :

Signature du délégué :

Annexe 2c : Fiches conseils au patient

(A titre indicatif, le contenu et la mise en page sont susceptibles d'évoluer)

HYGIENE ALIMENTAIRE

(prévention des diarrhées, de l'hépatite A ...)

A éviter :

- Glaces artisanales et glaçons
- Coquillages
- Crudités, aliments cuits consommés froids ou réchauffés, jus de fruits frais artisanaux

Ce qu'il faut faire :

- Se laver les mains au savon avant les repas (ou utiliser un gel ou une solution hydroalcoolique)
- Consommer de préférence de l'eau en bouteille capsulée (ouverte devant soi), ou rendue potable (filtres, ébullition 1 minute à gros bouillons, produits désinfectants)
- Consommer le lait pasteurisé ou bouilli
- Bien cuire les œufs, la viande, le poisson et les crustacés

DIARRHÉE DU VOYAGEUR

C'est une pathologie fréquente, passagère et le plus souvent bénigne (guérison spontanée en 1 à 3 jours).

- ✓ Emporter des médicaments antidiarrhéiques.
- ✓ **Pour éviter la déshydratation :**
 - boire abondamment (liquides salés et sucrés en alternance) dès les premières selles liquides,
 - utiliser des sels de réhydratation orale (sachets à diluer), en particulier chez les jeunes enfants et les personnes âgées.
- ✓ **Consulter rapidement un médecin dans les cas suivants :**
 - chez l'enfant de moins de 2 ans,
 - si les diarrhées persistent au-delà de 48 h, ou si elles sont accompagnées de vomissements que vous ne pouvez pas contenir ou de fièvre, ou si du sang ou du pus sont présents dans les selles.



Conseils aux voyageurs



Source : Recommandations sanitaires 2025 aux voyageurs (HCSP, juin 2025)

Votre pharmacien vous informe ...

PREVENTION SOLAIRE

- Recherchez l'ombre le plus possible.
- Évitez de vous exposer au soleil entre 12 et 16 heures.
- Couvrez-vous avec des vêtements légers (tee-shirt, pantalon ...), un chapeau à larges bords et des lunettes de soleil.
- Appliquez de la crème solaire sur toutes les parties du corps non couvertes. Renouvelez l'application toutes les 2 heures et après chaque baignade.
- Si un répulsif cutané (moustiques, etc.) est simultanément nécessaire, appliquez-le au moins 20 minutes après la crème solaire.
- **Protégez particulièrement les enfants. Les bébés ne doivent jamais être exposés au soleil.**

Pour en savoir plus :
Ministère chargé de la Santé : <https://sante.gouv.fr>
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>
Institut Pasteur (Centre médical) : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical>
Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr>

Ordre national des pharmaciens - Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française
4 avenue Ruysdaël - TSA 500 36, 75379 Paris Cedex 08

Préparez votre voyage

Avant le Voyage

VACCINATIONS à prévoir 1 à 2 mois avant le départ !

Quelles que soient la destination et les conditions du séjour, mettre à jour les vaccinations recommandées dans le calendrier vaccinal français pour les enfants et les adultes (notamment contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche et la rougeole).

Vaccination contre la fièvre jaune : obligatoire pour entrer dans certains pays, elle est indispensable pour tout voyage en zone intertropicale d'Afrique ou d'Amérique du Sud.

Le vaccin est disponible uniquement dans les Centres de vaccination anti-amarille agréés par les Agences régionales de santé (liste consultable sur le site <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination-fièvre-jaune>) et, en Guyane, dans certains cabinets médicaux.

Vaccination contre la Covid-19 : il est recommandé de vérifier les conditions d'entrée dans le pays de destination sur le site www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs.

Autres vaccinations selon les zones visitées, les conditions du séjour et les facteurs de risque individuels : encéphalites japonaise ou à tiques, fièvre typhoïde, grippe, hépatite A et B, infections invasives à méningocoques, leptospirose, rage, tuberculose, poliomyélite (rappel additionnel), dengue, chikungunya.

- Prévoir une consultation médicale (médecin traitant ou centre de vaccinations internationales) pour la mise à jour des vaccinations, la prescription d'un traitement préventif du paludisme et pour compléter la trousse de pharmacie.
- Prendre un contrat d'assistance ainsi qu'une assurance avant le départ.

Votre pharmacien peut vous aider !

Pendant le Voyage

PALUDISME : sans piqûre de moustiques, pas de paludisme !

Les moustiques qui transmettent le paludisme piquent surtout la nuit. Il est recommandé de se protéger contre leurs piqûres dès la tombée du jour.

- Portez des vêtements longs et couvrants.
- Appliquez un répulsif sur toutes les parties du corps non couvertes (sauf les mains et le visage des enfants). **Pour les femmes enceintes et les jeunes enfants, s'assurer que le répulsif est adapté et respecter les précautions d'emploi.**
- Dormez sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide.
- Utilisez des insecticides à l'intérieur des habitations (bombe, diffuseur électrique). **A éviter dans les chambres où séjournent les jeunes enfants et les femmes enceintes.**

Les traitements préventifs : sur prescription médicale

Le choix du traitement dépend des zones visitées, de la durée du voyage et de la personne concernée (âge, éventuelle grossesse, etc.). ATTENTION : à ce jour, **aucun** produit de phytothérapie (complément alimentaire, tisane, etc.) n'a d'efficacité avérée en prévention du paludisme.

Antipaludique préventif	Posologie adulte	Début de traitement	Fin de traitement après le retour
Atovaquone + Proguanil	1 cp/jour	La veille ou le jour du départ	1 semaine
Méfloquine	1 cp/semaine	10 j avant le départ	3 semaines
Doxycycline	1 cp à 100 mg/j	La veille du départ	4 semaines

Remarque : L'utilisation de répulsifs permet également de se protéger des moustiques qui piquent habituellement le jour (notamment porteurs des virus de la dengue, du chikungunya et Zika).

TROUSSE DE PHARMACIE

Il n'existe pas de trousse de pharmacie type. Sa composition est à adapter en fonction du voyage :

- ✓ **Protection contre le paludisme :** répulsif anti-moustiques, insecticide pour imprégner les moustiquaires, antipaludique à usage préventif.
- ✓ **Médicaments :** antalgique et antipyrétique (de préférence paracétamol), antibiotique, antidiarrhéique antisécrétoire, antiémétique si nécessaire (mal des transports), anti-allergique (antihistaminique H1 de dernière génération), antiseptique cutané, collyre antiseptique (monodose), gouttes auriculaires antibiotiques (si risque d'otite externe).
- ✓ **Autres produits :** sachets de réhydratation orale, crème solaire (indice de protection 50+), crème pour les brûlures, gel ou solution hydroalcoolique (hygiène des mains), dosettes de sérum physiologique, pansements stériles, thermomètre, produit pour désinfection de l'eau de boisson, pince à épiler, préservatifs, etc.

- Emportez vos médicaments habituels en quantités suffisantes pour la durée du séjour.
- Faites vous préciser par votre médecin ou votre pharmacien le nom de vos médicaments en langage international (DCI) et, si possible, faites le inscrire sur votre ordonnance.
- Ayez toujours avec vous votre ordonnance en langage international.
- Tenez compte du décalage horaire pour la prise de certains médicaments (insuline, anticoagulants, antihypertenseurs, contraceptifs oraux...).
- Emportez vos médicaments dans leur emballage et non en vrac (source d'erreur). Évitez les suppositoires.
- Prévoyez d'emporter des préservatifs (seule prévention efficace contre les infections sexuellement transmissibles).

Annexe 2d : Exemple de programme de formation **A ADAPTER EN FONCTION DE LA FORMATION SUIVIE**

Module	Détail du contenu	Duré
Introduction	<u>Présentation des référentiels</u> : calendrier vaccinal & recommandations sanitaires aux voyageurs, Diplomatie.gouv <u>Rappel du cadre du protocole</u> : inclusion/exclusion des patients, autorisations accordées par le protocole, obligations	0h30
1. Pathologies du voyageur à prévention vaccinale et vaccins	<i>Etude des pathologies présentes dans les recommandations sanitaires aux voyageurs (contenu allégé pour celles présentes dans le calendrier vaccinal (hépatite A, rage, ...) : épidémiologie et recommandations uniquement)</i> <u>Intro</u> : classement des pathologies en fonction du mode de transmission (vectoriel, péril fécal, animaux, interhumaine) <u>Pour chaque pathologie</u> : mode de transmission, principaux symptômes, épidémiologie & zones de circulation, recommandation/obligation vaccinale et vaccins disponibles & schémas vaccinaux <u>Outro</u> : présentation des algorithmes d'aide à la décision (mesvaccins.net, Institut Pasteur, ...) + carte du monde avec, par continent, « vaccins incontournables » et « selon	2h30
2. Paludisme et prophylaxie	<u>Le Paludisme</u> : mode de transmission, principaux symptômes, épidémiologie & zones de circulation <u>Partie 1</u> : Protection Personnelle Anti-Vectorielle (PPAV) – Maladies vectorielles, comportement des vecteurs, moyens de protection individuelle – Moustiquaires imprégnées, répulsifs, tenues couvrantes, ... <u>Partie 2</u> : ChimioProphylaxie Anti-Paludique (CPAP) – Molécules contre <i>P. Falciparum</i> disponibles avec (avantages,	1h00
3. Conseils de prévention aux voyageurs	<u>Risques usuels du voyage</u> : animaux sauvages, eau douce, vols longs et thromboses veineuses, voyager avec ses médicaments, ... <u>Risques liés au péril fécal / diarrhées</u> : hygiène, prophylaxie médicamenteuse, prise en charge <u>Trousse à pharmacie du voyageur</u> : médicaments, prévention	1h00
Outro : Questions/	Réponses aux questions des professionnels de santé en cours	1h00
Mises en situation /	Simulation de cas et/ou examen QCM ou cas cliniques	1h00

Annexe 3 : Modèle type de compte-rendu du délégué au médecin traitant

Docteur,

Madame/Monsieur « *nom prénom* » a été pris en charge le *jj/mm/aaaa* pour une consultation de prévention du voyageur dans le cadre du protocole de coopération : Consultation de préparation au voyage incluant le conseil, la prescription et l'administration de vaccins, et la prescription d'une chimioprophylaxie antipaludique, mis en œuvre au sein de *[nom de la structure d'exercice coordonné]*.

Madame, Mademoiselle, Monsieur « *nom prénom* » voyagera à :
pour une durée de Son départ est prévu le/...../.....

Option 1 : Le patient ne présente pas de critère d'exclusion :

Vaccinations proposées	Vaccinations acceptées
------------------------	------------------------

Chimioprophylaxie du paludisme proposée :

Acceptation par le patient : ☐ Oui ☐ Non

Vous trouverez jointes à ce courrier les différentes prescriptions réalisées dans le cadre de la prise en charge du patient.

Option 2 : Le patient présente au moins un critère d'exclusion au protocole :

Je l'ai adressé au centre de vaccination international *[Nom du CVI]* en raison de l'identification d'un critère d'exclusion au protocole ne permettant pas sa prise en charge par mes soins : *[critère d'exclusion]*.

Bien cordialement

Nom + Profession + Signature du délégué

Annexe 4 : Questionnaire pour le recueil de la satisfaction des professionnels de santé (1 déléguant, 1 délégué)

Enquête de satisfaction déléguant

Vous avez adhéré au protocole de coopération *Consultation de préparation au voyage incluant le conseil, la prescription et l'administration de vaccins, et la prescription d'une chimioprophylaxie antipaludique*. Nous vous remercions pour votre implication dans ce protocole de coopération.

Nous souhaitons recueillir votre avis sur l'application du protocole en répondant aux questions suivantes.

Date :

1- Dans le cadre de ce protocole, avez-vous été sollicité par les délégués

☐ Très rarement ☐ Rarement ☐ Fréquemment ☐ Très fréquemment

2- La qualité des échanges entre vous et le(s) délégué(s) vous satisfait-elle ?

☐ Oui ☐ Plutôt oui ☐ Plutôt pas ☐ Non

3- Pensez-vous que ce protocole de coopération rend un service approprié aux patients ?

☐ Oui ☐ Plutôt oui ☐ Plutôt pas ☐ Non

4- Ce protocole contribue-t-il à faciliter votre exercice professionnel ?

☐ Oui ☐ Plutôt oui ☐ Plutôt pas ☐ Non

5- Etes-vous globalement satisfait par la mise en œuvre du protocole de coopération ?

☐ Satisfait ☐ Non satisfait

6- Avez-vous des suggestions pour améliorer le protocole ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Enquête de satisfaction délégué

Vous avez adhéré au protocole de coopération *Consultation de préparation au voyage incluant le conseil, la prescription et l'administration de vaccins, et la prescription d'une chimioprophylaxie antipaludique*. Nous vous remercions pour votre implication dans ce protocole de coopération.

Nous souhaitons recueillir votre avis sur l'application du protocole en répondant aux questions suivantes.

Date :

1- Pensez-vous exercer de façon sécurisée dans le cadre du protocole ?

☐ Oui ☐ Plutôt oui ☐ Plutôt pas ☐ Non

2- La qualité des échanges entre vous et le(s) délégant(s) vous satisfait-elle ?

☐ Oui ☐ Plutôt oui ☐ Plutôt pas ☐ Non

3- Pensez-vous que ce protocole de coopération rend un service approprié aux patients ?

☐ Oui ☐ Plutôt oui ☐ Plutôt pas ☐ Non

4- Ressentez-vous une valorisation de votre pratique professionnelle ?

☐ Oui ☐ Plutôt oui ☐ Plutôt pas ☐ Non

5- Etes-vous globalement satisfait par la mise en œuvre du protocole de coopération ?

☐ Satisfait ☐ Non satisfait

6- Avez-vous des suggestions pour améliorer le protocole ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe 5 : Modèle de lettre d'adressage d'un patient vers un Centre de Vaccinations Internationales **AADAPTER**

Logo de la
structure
d'exercice

A [VILLE DU DÉLÉGUÉ], le [DATE]

A l'attention de l'équipe de soins du Centre de Vaccinations Internationales.

OBJET : Réorientation pour prise en charge d'un patient préparant un voyage international

Madame, Monsieur,
Cher Docteur,

J'ai reçu ce jour [Mr / Mme] [NOM + PRÉNOM DU PATIENT] qui prépare un voyage à destination de [PAYS] et dont le départ est prévu le [DATE DE DÉPART].
Ce voyage sera de type [CONFORTABLE EN ZONE URBAINE / INTERMÉDIAIRE EN ZONES URBAINES ET RURALES / AVENTUREUX EN ZONES RURALES].

Je sollicite une prise en charge de ce patient ["et de sa famille" si nécessaire] par vos soins dans le cadre d'une consultation de préparation au voyage.

Je reste disponible pour tout renseignement complémentaire et vous remercie par avance du soin que vous porterez à la prise en charge de ce patient.

Sincères salutations,
Cordialement,

[NOM + TITRE + COORDONNÉES DU DÉLÉGUÉ]

Signature du délégué

Annexe 6 : Comparaison entre les vaccins réalisables en pharmacie dans le droit commun et celles possibles dans le cadre de ce protocole

Maladie	Droit commun	Protocole
Coqueluche	Oui	-

COVID-19	Oui si dans les recos	Oui (Recos voyageurs)
Dengue	Non (Reco dans certains DROM-COM uniquement)	Oui (Recos voyageurs)
Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite	Oui	-
Fièvre jaune	Non (Reco en Guyane uniquement)	Non (uniquement en CVI)
Grippe saisonnière	Oui	-
Hib	Non (pas de reco >11 ans)	Pas de reco voyageur
Hépatite A	Oui pour populations particulières seulement (HSH, mucoviscidose, ...)	Oui (Recos voyageurs)
Hépatite B	Oui pour recommandations particulières et professionnelles	Oui (Recos voyageurs)
Leptospirose	Oui pour recommandations professionnelles	Oui (Recos voyageurs)
IIM	Oui si dans les recos du calendrier vaccinal	Oui (Recos voyageurs)
HPV	Oui	Pas de reco voyageur
Pneumocoques	Oui	Pas de reco voyageur
VRS	Oui	Pas de reco voyageur
Mpox	Oui pour recommandations particulières ou professionnelles	Oui (Recos voyageurs)
Rage	Oui pour recommandations professionnelles	Oui (Recos voyageurs)
Rotavirus	Non (pas de reco >11 ans)	Pas de reco voyageur
ROR	Oui pour rattrapages	-
Tuberculose	En centre spécialisé	En centre spécialisé
Varicelle	Oui pour recommandations particulières ou professionnelles	Pas de reco voyageur
Zona	Oui	Pas de reco voyageur
Chikungunya	Non	Oui (Recos voyageurs)
Choléra	Non	Oui (Recos voyageurs)
Encéphalite japonaise	Non	Oui (Recos voyageurs)

Encéphalite à tiques	Non	Oui (Recos voyageurs)
Fièvre typhoïde	Non	Oui (Recos voyageurs)

Annexe 7 : Urgences médicales à l'occasion d'une vaccination

Textes de référence :

- Arrêté du 2 Août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.311-4 du code de la santé publique.
- Formation réalisée dans le cadre du protocole

Avant-propos :

Une urgence vitale est un état mettant en jeu le pronostic vital immédiat ou à court terme par atteinte d'au moins une fonction vitale (neurologique, circulatoire ou respiratoire).

L'ensemble des patients inclus dans le protocole peuvent voir apparaître une urgence vitale liée aux soins.

Urgences vitales nécessitant l'intervention du SAMU :

- Arrêt cardiorespiratoire
- Trouble de la conscience
- Réaction anaphylactique (hypersensibilité immédiate)
- Toute autre situation jugée médicalement urgente

Urgences ne nécessitant pas l'intervention du SAMU, prise en charge par l'intervention du professionnel délégué :

- Malaise et syncope vagale
- Crise d'angoisse et spasmophilie
- Accident d'exposition au sang (AES)

Conduite à tenir :

- 1 - Reconnaître l'urgence vitale
- 2 - Contacter le SAMU (15)
- 3 - Réaliser les premiers gestes adaptés au contexte sur conseil du professionnel contacté
- 4 – Informer le médecin délégant et remplir la fiche d'événement indésirable, le cas échéant.

Sont définies par la suite les conduites à tenir face aux urgences pouvant survenir pendant la réalisation du protocole :

Annexe 8 : Déclaration d'événements indésirables

En cas de survenue d'un effet indésirable, quel qu'en soit le degré de gravité, et même s'il est mentionné dans le Résumé des Caractéristiques du Produit en cause ou suspecté de l'être, il est de la responsabilité légale du professionnel de santé qui en a l'information de le notifier aux autorités de santé via l'adresse : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

Annexe 9 : Guide d'aide à la prescription des antipaludiques **à mettre à jour en cas d'évolution des recommandations**

Orientation pour le choix d'une chimioprophylaxie antipaludique selon la zone de destination, la durée de séjour, le budget du voyageur et la simplicité de prise.

Prophylaxie d'exposition recommandée dans tous les cas.

Source : Recommandations Sanitaires pour les voyageurs édition 2025 (page 91)

Tous les médicaments utilisés comme CPAP ont des contre-indications (voir tableau 11 ci-dessous).

Tableau 11 : Médicaments utilisables pour la chimioprophylaxie du paludisme chez l'enfant et l'adulte (pour plus d'informations, consulter les résumés des caractéristiques (RCP) des médicaments disponibles au lien suivant : [Accueil - Base de données publique des médicaments](#))

Molécule	Présentations	Posologies enfant et adulte	Durée, indications, précautions d'emploi, contre-indications
Atovaquone-Proguanil	Cp* pédiatrique (cpP) à 62,5 mg/25 mg Cp* adulte (cpA) à 250 mg/100 mg	<u>Enfant</u> : 5-7 kg : dose équivalente à ½ cpP/j (hors AMM, faire faire une préparation magistrale ou à défaut utiliser un coupe comprimé) 8-<11 kg : dose équivalente à ¾ cpP/j (hors AMM, faire faire une préparation magistrale ou à défaut utiliser un coupe comprimé) 11-<21 kg : 1 cpP/j 21-<31 kg : 2 cpP/j 31≤40 kg : 3 cpP/j >40 kg : 1cpA/j <u>Adulte</u> : 1 cpA/j	À prendre au cours d'un repas ou avec une boisson lactée sucrée pour les enfants (goût amer), à heure fixe Début du traitement : 24 h avant le jour d'entrée dans la zone à risque À prendre pendant le séjour et 1 semaine après le départ de la zone de transmission du paludisme Peut être envisagé, si nécessaire, chez la femme enceinte Effets indésirables : Troubles digestifs, Interactions : Augmentation de l'INR** pour les patients sous AVK***(risque hémorragique accru) Contre-indications : Insuffisance rénale sévère
Doxycycline	Cp* à 50 mg Cp* à 100 mg Cp* sécable à 100 mg	<u>Enfant</u> : ≥ 8 ans et < 40 kg : 50 mg/j ≥ 8 ans et ≥ 40 kg : 100 mg/j <u>Adulte</u> : 100 mg/j	À prendre au milieu du repas du soir et au moins 1 heure avant le coucher Début du traitement : la veille du départ À prendre pendant le séjour et 4 semaines après le départ de la zone de transmission du paludisme Contre-indications : grossesse, allaitement, âge < 8 ans, association avec les rétinoïdes par voie générale Effets II : photosensibilisation Interactions : potentialisation de l'effet des AVK***
Méfloquine	Cp* sécable à 250 mg	<u>Enfant</u> : 5 mg/kg/semaine 5-14 kg : hors AMM, dose équivalente à 1/8 comprimé/semaine (faire faire une préparation magistrale ou à défaut utiliser un coupe-comprimé) 15-19 kg : ¼ cp/semaine > 19-30 kg : ½ cp/semaine > 30-45 kg : ¾ cp/semaine > 45 kg : 1 cp/semaine <u>Adulte</u> : 1 comprimé/semaine	Début du traitement : 10 jours avant le départ (pour les sujets n'ayant jamais pris de méfloquine, afin de vérifier l'absence d'effets indésirables lors de la deuxième prise, soit 3 jours avant l'entrée dans la zone à risque) À prendre pendant le séjour et pendant 3 semaines après le départ de la zone de transmission du paludisme Comprimés à avaler de préférence au cours d'un repas Contre-indications : antécédent de convulsions, de troubles neurologiques ou psychiatriques, insuffisance hépatique sévère, traitement concomitant par l'acide valproïque La fréquence des EIG justifie de n'envisager la primo-prescription qu'en dernière intention Déconseillée en cas de pratique de la plongée Pas de contre-indication liée à la grossesse (cf chapitre 9.5)

* Cp : comprimé. Avant l'âge de 6 ans pour des raisons pratiques, il peut être nécessaire d'écraser les comprimés.

** INR : International Normalized Ratio. *** AVK: anti-vitamine K (warfarine, acénocoumarol, fluindione).

Recommandations de chimioprophylaxie du voyageur en fonction du pays de destination

Informations à retrouver sur : <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/article/recommandations-sanitaires-pour-les-voyageurs>

Ces recommandations sont susceptibles d'être mises à jour, la dernière version en vigueur sera celle à suivre.

L'outil Mentor Pro de Mesvaccins.net permet d'obtenir une recommandation de prescription d'une chimioprophylaxie du paludisme adaptée au voyage et au profil santé du patient.

Annexe 10 : Certificat International de Vaccination, obligatoire pour l'inscription de la vaccination contre les Infections Invasives à Méningocoques ACWY des patients se rendant en pèlerinage à La Mecque

La durée de validité administrative de la vaccination par le vaccin méningococcique tétravalent conjugué est de 5 ans. Il faut préciser sur le Certificat International de Vaccination qu'il s'agit d'un vaccin conjugué (Meningococcal conjugate tétravalent ACWY vaccine) ; faute de cette mention, la durée de validité du certificat est de 3 ans.

Toute correction ou rature sur le certificat ou l'omission d'une quelconque des informations demandées peut entraîner sa nullité.

CERTIFICAT INTERNATIONAL DE VACCINATION

Nous certifions que [NOM/PRENOM]

Né(e) le/...../.....

De sexe

Et de nationalité

Dont la signature suit :

A été vacciné(e) ou a reçu des agents prophylactiques indiqués dans le tableau ci-dessous, conformément au Règlement sanitaire international.

Vaccin ou agent prophylactique	Date	Signature et titre du clinicien	Fabricant du vaccin ou de l'agent prophylactique	Certificat valable À partir du : Jusqu'au :	Cachet officiel du centre vaccinateur
Meningococcal conjugate tétravalent ACWY vaccine :					

Commande de carnets de vaccination jaune (OMS) : <https://legaldoc.fr/affaires-sociales/176-certificat-international-de-vaccination-ou-de-prophylaxie.html>

Annexe 11 : Contexte de la mise en place du protocole

En France, la prévention des voyageurs est majoritairement réalisée dans des Centres de Vaccinations Internationales (CVI). Ces centres sont au nombre de 150 sur le territoire, donc ¼ situés en Ile-de-France (1). Cela pose un réel problème d'accès de la population à la

prévention du voyageur, et notamment des populations péri-urbaines et rurales puisque ces CVI sont principalement localisés au sein de grandes villes.

Le schéma ci-dessous illustre la déperdition des patients sur le parcours vaccinal : sur les 2,6 millions de voyageurs uniques chaque année, seuls 10% recevraient un schéma vaccinal complet. La principale étape de déperdition est liée à la non-connaissance du grand public de l'existence de vaccins spécifiques à certaines destinations : seul 1 voyageur sur 2 est informé.

Si les patients qui reçoivent un conseil vaccinal de la part d'un professionnel de santé acceptent généralement de se faire vacciner, le nombre de patients qui recevront effectivement un vaccin et qui iront jusqu'au bout de leur schéma vaccinal diminue à nouveau. Cela est en partie lié à la problématique d'accès à ces vaccinations : les délais de prise de RDV pouvant être de plus d'un mois, il n'est pas rare que les voyageurs ne soient pas en mesure de recevoir leurs vaccins avant le départ en voyage.

En permettant aux infirmiers, pharmaciens et sage-femmes du territoire de pratiquer des entretiens de préparation au voyage incluant la vaccination, les 2 principales raisons de non-vaccination pourront être évitées : la communication autour de cette nouvelle possibilité permettra au grand public de prendre conscience de l'existence de ces vaccinations, et l'accessibilité à ces vaccinations sera améliorée au niveau local.

(1) Société de Médecine du Voyage - Liste des Centres de Vaccinations Internationales. Disponible sur : <https://www.medecine-voyages.fr/les-cvi/>

Annexe 12 : Sites utiles pour la mise en place de l'activité de prévention des patients voyageurs

Algorithme d'aide à la décision vaccinale et à la prescription de chimioprophylaxie antipaludique

- Mesvaccins.net – Outil Mentor Pro (réservé aux professionnels de santé) : <https://cvnpro.mesvaccins.net/>

Recommandations officielles & sites gouvernementaux

- Ministère de la Santé - Recommandations sanitaires pour les voyageurs : <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/article/recommandations-sanitaires-pour-les-voyageurs>
- Rapport du Comité de Veille et d'Anticipation des Risques Sanitaires (COVARIS) du 03/04/23 : <https://www.documentation-administrative.gouv.fr/adm-01859861>
- Ministère de la santé et de la prévention – Moustiques vecteurs de maladies : <https://solidarites-sante.gouv.fr/moustiques>
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères – Conseils aux voyageurs : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

Sociétés savantes & Médecine du voyage

- Société de Médecine des Voyages – Liste des Centres de Vaccinations Internationales : <https://www.medecine-voyages.fr/les-cvi/>
- Institut Pasteur de Lille – Plateforme METIS : <https://pasteur-lille.fr/centre-prevention-sante-longevite/vaccins-et-voyages/preparer-ses-voyages/>

Sites d'informations à destination du grand public

- Vaccination Info Service – Les maladies et leurs vaccins : <https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins>
- Vidal – La pharmacie de voyage : <https://www.vidal.fr/sante/voyage/avant-voyage/pharmacie-voyage.html>